

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Il y a un an, le 3 février 2008, mon collègue Ibni Oumar Mahamat Saleh, professeur de mathématiques à l'université de N'Djamena et personnalité importante de l'opposition politique tchadienne était enlevé à son domicile de N'Djamena.

Dans ces mêmes jours, un appui militaire français décisif sauvait le régime tchadien en lui permettant de repousser une offensive de rebelles armés. Le pouvoir tchadien a malheureusement profité de ces troubles pour décapiter son opposition démocratique. Il en a enlevé trois responsables importants, dont M. Saleh.

Les deux autres opposants ont été relâchés. On reste en revanche sans aucune nouvelle d'Ibni Oumar Mahamat Saleh.

Il était docteur de l'université d'Orléans. Au Tchad, il avait mis son dynamisme au service de l'université, créant notamment des liens, pour les étudiants de son pays, avec des universités ou écoles à Orléans, Lyon et Avignon. Peu après son enlèvement, la communauté mathématique, au-delà même de la France, s'était enquis de son sort dans une pétition adressée aux présidences française et tchadienne.

À l'occasion de votre visite d'État au Tchad le 27 février 2008, vous avez obtenu de la présidence tchadienne la création d'une *Commission d'Enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008*, comprenant notamment dans son mandat une enquête sur les « disparitions de personnes ».

Je salue cette initiative, qui s'est montrée efficace. La Commission a pu enquêter. Dans son rapport, elle apporte les preuves qu'Ibni Oumar Mahamat Saleh a bien été enlevé par des membres « des forces de défense et de sécurité » tchadiennes, et qu'il est impossible que « cette action soit le fait d'une initiative personnelle d'un quelconque militaire subalterne n'ayant reçu aucun ordre de sa hiérarchie ou des instances supérieures de l'État ». Elle déclare cependant n'avoir pu conclure son enquête sur ce chapitre, notamment en déterminant avec certitude le sort de M. Saleh. Elle estime que la vérité sur ce sort « sera vraisemblablement impossible à trouver sans une volonté des plus hautes autorités de l'État » tchadien.

Aussi invite-t-elle le Tchad, dans ses *Recommandations*, à diligenter une enquête pour établir exactement les faits et les responsabilités dans cette arrestation extrajudiciaire et ses suites.

Voici à présent un an que M. Saleh est « disparu ». Avec d'autres mathématiciens, j'ai à nouveau adressé un courrier à la présidence tchadienne. J'y appuie la demande d'enquête recommandée par la *Commission*, et à tout le moins demande, au cas où le décès de M.

Saleh est avéré, qu'il soit officiellement reconnu et que le corps du défunt soit restitué à la famille. Sur ce point, et au-delà des luttes politiques, il s'agit du simple respect envers un être humain et sa famille.

Les faits ici rappelés montrent à la fois la difficulté à obtenir, auprès des autorités tchadiennes, des progrès dans le dossier de M. Saleh et de son enlèvement, et l'efficacité des pressions que vous avez pu exercer au nom de la France, M. le Président, à ce sujet.

Aussi, je me permets de m'adresser à vous, à l'arrivée de ce premier anniversaire de l'enlèvement. J'intercède pour que vous renouveliez auprès du Tchad, le souhait de la France de voir achevé le travail entamé par la *Commission d'enquête* dans ce dossier. Il semble que vous soyez, M. le Président, le seul recours à la fois sensible et efficace dans cette cause.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.